Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 985

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RACISME ET PAUVRETÉ

Un monde sans pitié

La femme sur le petit écran raconte avec chaleur la vie des apprentis qu'elle connaît, leur saut, à 15 ans, du monde de l'enfance dans celui du travail manuel avec ses horaires de 9 heures, 5 jours par semaine. L'émission *Temp présent*, sur le racisme et plus particulièrement le meurtre de Fribourg, donne la parole à la mère d'un compagnon de l'inculpé; auparavant un de ses oncles avait décrit sa vie quotidienne à la basse-ville de Fribourg; et ses copains, avec plus ou moins de facilité d'expression, l'ennui du vendredi soir et la tournée des bistrots. Quelle surprise et quelle douleur quand dans cette vie un peu grise éclatent deux coups de tonnerre: le meurtre du Kurde qui termine tragiquement une bagarre et l'accusation de racisme qui suscite la révolte de ce petit monde.

En face, les déclarations n'ont pas cette épaisseur humaine: journalistes, syndicalistes, militants antiracistes font dans l'abstrait, les déclarations humanitaires, les condamnations sans réserve. Cette sympathie à sens unique constitue-t-elle une bonne approche pour assumer cette bagarre de pauvres, cette haine de pauvres qui se termine en meurtre.

Cette distance n'a en fait rien d'étonnant: on assiste aujourd'hui à une dérive des mouvements qui s'affirment à gauche et de ceux qui s'en réclament peu ou prou: la relation avec les milieux populaires est de plus en plus lointaine, abstraite, la solidarité de plus en plus verbale. Il n'est alors plus possible d'assumer, ni de combattre de l'intérieur une réaction aussi inattendue que le racisme qui se développe parmi les plus fragiles — économiquement, socialement — de nos concitoyens.

Cette rupture avec les soucis de ces milieux populaires ne porte politiquement pas à conséquence dans des régions comme Genève ou Zurich où pour l'essentiel les travaux les plus humbles et les salaires les plus bas sont le fait d'étrangers, qu'il soient clandestins, saisonniers ou frontaliers.

Mais lorsque les oubliés sont suisses comme à Fribourg, le problème est plus difficile. Face à des conditions de vie très dures, abandonnés des militants et des organisations qui devraient être leurs alliés naturels, ils peuvent se retourner contre plus démunis qu'eux-mêmes et être récupérés par l'extrême-droite.

S'en indigner donne bonne conscience. Seule la solidarité quotidienne et politique permet de s'attaquer au racisme de certains milieux populaires comme à celui des personnes âgées, alors que l'effet des grandes déclarations généreuses est plutôt dérisoire.

Claude Bossy

EN BREF

Les lecteurs du numéro spécial électoral de la *nrl*, aujourd'hui *Nouvelle revue de Lausanne et du Pays de Vaud*, ne sauront pas comment les radicaux vaudois ont pris le pouvoir en février 1845 à la suite d'une émeute. Le récit sur «Un parti au service du canton» ne le précise pas.

Il n'y a plus de «putsch» en Suisse depuis assez longtemps, mais le mot est d'origine helvétique, zurichoise plus précisément. Il a été utilisé avec ce sens pour la première fois en 1839 à l'occasion d'un coup d'Etat conservateur contre la désignation d'un professeur libéral à l'Université. Le sens primitif de ce mot est «poussé». Les enfants appellent *putschi Auto* les autos tamponneuses dans les manèges.

MOINS D'ETAT

900 millions pour les exportateurs

(*ag*) Exporter est un risque. Les industriels aiment évoquer ces aléas de leur métier: le risque est la justification du bénéfice.

Si donc les risques sont bons à prendre, il est aussi de sage précaution de s'efforcer de les limiter, c'est-à-dire de s'assurer contre l'insolvabilité de l'acheteur.

Jusque là rien d'extraordinaire, sauf que cette assurance, la GRE, Garantie contre les risques à l'exportation, est de droit public, largement financée par la Confédération.

Certes les industries qui exportent paient des primes. Ce sont d'ailleurs plus souvent qu'on ne le croit des PME; lorsqu'il s'agit des grands, les livraisons dépassent rarement quelques millions.

Mais les primes payées — 45 millions en 1989 — ne suffisent pas à couvrir les intérêts des avances faites par la Confédération: 1,8 milliard d'avance et 70 millions d'intérêts dus.

Le trou a été creusé lorsque le parlement décida en 1973 d'accorder aussi une garantie monétaire. Ainsi les exportateurs étaient couverts non seulement contre l'insolvabilité, mais contre les pertes de change. En période de forte évaluation du franc suisse, cette garantie de luxe qui dut être abolie en 1985 a coûté 900 millions, et plus d'un milliard si l'on prend en compte les intérêts qui courent depuis cette date.

Evidemment il faudra passer l'éponge. L'année dernière déjà, la délégation des finances s'en était préoccupée.

Mais rappelons que c'est de 1973 à 1985 que se développa toute l'idéologie du moins d'Etat, mise en pratique par une réduction drastique de la politique sociale.

Dans la même période, les coupes sur l'assurance-maladie durement ressenties par les plus modestes ont atteint un montant équivalent.

Il sera proposé que la GRE ne paie plus les intérêts dus pour la garantie ancienne des risques monétaires.

Quant à la dette elle-même, elle continuera à figurer au compte fortune de la Confédération, comme créance de papier.

Admettons ce règlement financier. Mais le double langage des milieux intéressés, parlementaires compris, selon qu'il s'agit de leur assiette ou de la soupe des autres, est insupportable! ■